

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **TRANE OIL0023E**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Lubrifiants de réfrigération.

Usages déconseillés: Aucun n'est identifié.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la société: LUBRIZOL LIMITED

Adresse: THE KNOWLE, NETHER LANE
HAZELWOOD, DERBYSHIRE, DE56 4AN
GB

Téléphone: (44) 01332-842211

Contact par courriel: EUSDS@lubrizol.com {Lubrizol Safety Data Sheets can be obtained at
www.mylubrizol.com}

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

POUR L'APPEL D'URGENCE DE TRANSPORT CHEMTREC (+1) 7035273887 OU AU SEIN DE FRANCE
0975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Sensibilisateur de la peau Catégorie 1B H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Le texte complet pour toutes les mentions de danger figure dans la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage en conformité avec la Régulation (CE) N° 1272/2008 modifiée.



Mentions
d'Avertissement: Attention

Déclaration(s) de
risque: H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de Prudence

Prévention:

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Evacuation:

P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Non applicable

2.3 Autres dangers: Aucun n'est identifié.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Règlement n° 1272/2008

Désignation chimique	Concentration	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Reaction mass of 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol and 2,2,2',2'-tetrakis(hydroxymethyl)-3,3'-oxydipropan-1-ol esterified with heptanoic acid, pentanoic acid and 3,5,5-trimethylhexanoic acid	50 - 100%	Unknown			

Les numéros de liste ECHA 600, 700 et 900 n'ont aucune portée juridique. Ce sont de simples identifiants techniques, présentés uniquement à des fins d'information.

Classification Règlement n° 1272/2008

Désignation chimique	Classification	Notes
Reaction mass of 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol and 2,2,2',2'-tetrakis(hydroxymethyl)-3,3'-oxydipropan-1-ol esterified with heptanoic acid, pentanoic acid and 3,5,5-trimethylhexanoic acid	Skin Sens. 1B; H317	

Le texte complet pour toutes les mentions de danger figure dans la section 16.

Voir la Section 15 pour le Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH Article 59(1). Liste des substances candidates (substances extrêmement préoccupantes –SVHC)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:	Transporter la personne atteinte à l'air frais si l'on observe des troubles.
Contact oculaire:	Toute matière entrant en contact avec les yeux doit être immédiatement rincée à l'eau. Retirer les lentilles de contact si cela est facile à faire.
Contact avec la Peau:	Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Si une irritation de la peau ou une éruption cutanée se produit : Obtenir une assistance médicale. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ingestion:	Traiter les symptômes et obtenir des soins médicaux.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Voir la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers:	Aucune information disponible.
Traitement:	Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés:	CO2, poudre sèche, émulseur polyvalent, eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Un jet d'eau continu répandra le produit qui brûle. Le produit présente un risque spécifique car il flotte sur l'eau. Pour plus d'informations, voir section 10.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
---	---

- 6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Ramasser le liquide pour le recycler et/ou le mettre au rebut. Le liquide résiduel peut être absorbé sur du matériel inerte.
- 6.4 Référence à d'autres sections:** Pour plus d'informations, voir les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Température maximale de manipulation: Non déterminé.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Conserver à l'écart des matières incompatibles. Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.

Température maximale de conservation: Non déterminé.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Les utilisations finales sont indiquées dans un scénario d'exposition joint si nécessaire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Usage final	Voie d'exposition	Type d'exposition	Valeurs de DNEL	Remarques
Produit	Employés	Contact avec la peau	Effets locaux à long terme	0,602 mg/cm ²	
Produit			Effets locaux aigus	0,602 mg/cm ²	
Produit	Consommateurs		Effets locaux à long terme	0,602 mg/cm ²	
Produit			Effets locaux aigus	0,602 mg/cm ²	

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
Produit	Station d'épuration	56 mg/l	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Veuillez respecter les lignes directrices suivantes en matière d'équipements de protection individuelle (EPI) recommandés et vous référer à la norme EN appropriée, le cas échéant. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Protection des yeux/du visage: En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé. L'équipement de protection oculaire doit respecter les exigences stipulées dans la norme EN 166.

Protection de la peau

Protection des Mains: Caoutchouc (naturel, latex). Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Polychlorure de vinyle (PVC). Nitrile.

Généralités : Dans la mesure où les environnements de travail spécifiques et les pratiques en matière de manipulation des matériaux varient, les procédures de sécurité doivent être spécifiques à chaque application prévue. Le choix approprié de gants de protection dépend des substances chimiques manipulées, ainsi que des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants offrent une protection uniquement pendant un temps limité avant de devoir être jetés et remplacés (même les gants les plus résistants du point de vue chimique se détérioreront suite à des expositions répétées à des substances chimiques). Les gants doivent être choisis en collaboration avec le fournisseur / fabricant et tenir compte d'une évaluation complète des conditions de travail. Pour une utilisation et une manipulation typiques de substances chimiques, les gants doivent respecter les exigences stipulées dans la norme EN 374. Pour les applications impliquant des risques mécaniques avec abrasion ou perforation potentielle, il convient de prendre en compte les exigences de la norme EN 388. Pour les tâches impliquant des risques thermiques, il convient de prendre en compte les exigences de la norme EN 407.

Temps de pénétration:

Des données sur le temps de protection sont générées par les fabricants de gants dans des conditions d'essais en laboratoire et établissent pendant combien de temps on peut s'attendre à ce qu'un gant résiste efficacement à la perméation. Lorsque des recommandations concernant le temps de protection sont suivies, il est important de prendre en compte les conditions réelles du lieu de travail. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour obtenir des informations techniques à jour concernant les temps de protection pour le type de gants recommandé.

Pour un contact continu, nous suggérons des gants ayant un temps de protection d'au moins 240 minutes, ou supérieur à 480 minutes s'il est possible d'obtenir des gants appropriés. Si aucun type de gants appropriés ne peut fournir ce niveau de protection, il peut être acceptable d'utiliser des gants ayant un temps de protection plus court, à condition que des plans adéquats de maintenance et de remplacement des gants soient élaborés et respectés.

Pour les expositions transitoires à court terme et la protection contre les éclaboussures, des gants ayant un temps de protection plus court peuvent être couramment utilisés. Par conséquent, des plans adéquats de maintenance et de remplacement doivent être élaborés et strictement respectés.

Épaisseur du gant:

Pour les applications générales, nous recommandons habituellement des gants dont l'épaisseur est supérieure à 0,35 mm.

Il est important de noter que l'épaisseur d'un gant ne constitue pas le seul indicateur de sa résistance à une substance chimique spécifique, puisque l'efficacité du gant relativement à la perméation dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix des gants doit donc aussi se baser sur les exigences liées à la tâche à accomplir et sur les temps de protection connus.

L'épaisseur d'un gant peut également varier en fonction du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Par conséquent, il faut toujours tenir compte des données techniques des fabricants afin de sélectionner le gant le plus approprié pour la tâche.

Remarque : selon l'activité à réaliser, des gants de différentes épaisseurs peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple : des gants fins (0,1 mm ou moins) peuvent être requis lorsqu'une grande dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, de tels gants n'offrent probablement qu'une protection de courte durée et ne sont normalement utilisés qu'une seule fois avant d'être jetés. Des gants plus épais (3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il existe un risque mécanique (ou chimique), c.-à-d. quand une abrasion ou une perforation pourrait se produire.

Autres:

Gants, bleus, tablier, bottes afin de réduire le contact. Ne pas porter de bagues, de montres ou d'objets similaires qui pourraient retenir le produit.

Protection respiratoire:

Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire convenant à l'utilisation particulière de ce produit. Un programme de protection respiratoire conforme à tous les règlements applicables doit être suivi chaque fois que les conditions du lieu de travail nécessitent le recours à un respirateur.

Un équipement de protection respiratoire (EPR) n'est habituellement pas requis lorsqu'il existe une ventilation naturelle ou une ventilation locale par aspiration adéquate pour contrôler l'exposition.

En cas de ventilation insuffisante, portez un équipement de protection respiratoire.

Le choix approprié de protection respiratoire dépend des substances chimiques manipulées, des conditions de travail et d'utilisation, ainsi que de l'état de l'équipement respiratoire.

Des procédures de sécurité doivent être élaborées pour chaque application prévue.

L'équipement de protection respiratoire doit donc être choisi en collaboration avec le fournisseur / fabricant et tenir compte d'une évaluation complète des conditions de travail.

Veillez vous référer aux normes EN pertinentes pour l'EPR sélectionné.

Mesures d'hygiène:	Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
---------------------------	---

Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible. Pour plus de détails, voir section 6.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: liquide

Couleur: Jaune

Odeur: Légère

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

pH: Aucune information disponible.

Point de congélation: Aucune information disponible.

Point d'ébullition: 286 °C (101,3 kPa)

Point d'éclair: 185 °C (Vase clos Setaflash)

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz): Aucune information disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite supérieure d'inflammabilité (%): Aucune information disponible.

Limite inférieure d'inflammabilité (%): Aucune information disponible.

Pression de vapeur: 0,00846 hPa (25 °C)

0,0119 hPa (40 °C)

0,0681 hPa (100 °C)

Tension de vapeur (air = 1): Aucune information disponible.

Densité relative: 0,974 - 0,985 (20 °C)

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Insoluble dans l'eau

Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	> 10 > 10
Température d'auto-inflammabilité:	352 °C
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	63 - 73 mm ² /s (40 °C); 8,8 - 9,8 mm ² /s (100 °C)
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.
Teneur en COV:	Aucune information disponible.

AUTRES INFORMATIONS

Température du point d'écoulement:	-20 °C
---	--------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Aucune information disponible.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Ne se produit pas.
10.4 Conditions à Éviter:	Ne pas exposer à une chaleur excessive, à des sources d'inflammation ou à des matériaux oxydants.
10.5 Matières Incompatibles:	Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut dégager de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits issus d'une combustion incomplète.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	LD 50 (Rat): > 2 000 mg/kg (Mesurée) Non classé
-----------------	---

Contact avec la peau

Produit:	LD 50 (Rat): > 2 000 mg/kg (Mesurée) Non classé
-----------------	---

Inhalation

Produit:	Poussières, brouillards et émanations: LC 50 (Rat, 4 h): Non classé
-----------------	---

	Poussières, brouillards et émanations Vapeur: LC 50 (Rat, , 4 h): Non classé Vapeur
--	--

Corrosion ou Irritation de la Peau:

	Produit: Classification: Non irritant (Mesurée); Lapin. Remarques: Non classé comme un irritant cutané primaire.
--	---

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

	Produit: Classification: Non irritant (Mesurée); Lapin. Remarques: Non classé comme un irritant primaire pour les yeux.
--	--

Sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée disponible

Sensibilisation cutanée:

	Produit: Classification: Sensibilisateur de la peau (Mesurée) Catégorie 1B
--	--

	Reaction mass of 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol and 2,2,2',2'-tetrakis(hydroxymethyl)-3,3'-oxydipropan-1-ol esterified with heptanoic acid, pentanoic acid and 3,5,5-trimethylhexanoic acid	Classification: Sensibilisateur de la peau (Mesurée) Catégorie 1B
--	---	---

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique:

	Produit: Si le produit est sous forme de brouillard ou si des vapeurs sont produites par chauffage, l'exposition peut provoquer l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
--	--

Risque d'Aspiration:

Aucune donnée disponible

Effets chroniques

Cancérogénicité:

Aucune donnée disponible

Mutagenicité des Cellules Germinales:

	Produit: Les tests de mutagenèse in vitro ont été négatifs.
--	---

	Reaction mass of 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol and 2,2,2',2'-tetrakis(hydroxymethyl)-3,3'-oxydipropan-1-ol esterified with heptanoic acid, pentanoic acid and 3,5,5-trimethylhexanoic acid	Les tests de mutagenèse in vitro ont été négatifs.
--	---	--

Toxicité pour la reproduction:

	Produit: Non classé sur la base des données disponibles.
--	--

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées:
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Poisson

|| Produit: LC 50 (Truite arc-en-ciel, 4 DY): > 100 mg/l

|| Reaction mass of 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol and 2,2,2',2'-tetrakis(hydroxymethyl)-3,3'-oxydipropan-1-ol esterified with heptanoic acid, pentanoic acid and 3,5,5-trimethylhexanoic acid LC 50 (Truite arc-en-ciel, 4 DY): > 100 mg/l

Invertébrés Aquatiques

|| Produit: CE50 (Cladocère, 2 DY): > 100 mg/l

|| Reaction mass of 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol and 2,2,2',2'-tetrakis(hydroxymethyl)-3,3'-oxydipropan-1-ol esterified with heptanoic acid, pentanoic acid and 3,5,5-trimethylhexanoic acid CE50 (Cladocère, 2 DY): > 100 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

|| Produit: CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 3 DY): > 100 mg/l
NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 3 DY): 100 mg/l

|| Reaction mass of 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol and 2,2,2',2'-tetrakis(hydroxymethyl)-3,3'-oxydipropan-1-ol esterified with heptanoic acid, pentanoic acid and 3,5,5-trimethylhexanoic acid CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 3 DY): > 100 mg/l
NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 3 DY): 100 mg/l

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Aucune donnée disponible

Toxicité pour les organismes vivant dans les sédiments

Aucune donnée disponible

Toxicité pour les plantes terrestres

Aucune donnée disponible

Toxicité pour les organismes terrestres

Aucune donnée disponible

Toxicité pour les microorganismes

Produit:	NOEC (Boue, 3 h): 560 mg/l
Reaction mass of 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol and 2,2,2',2'-tetrakis(hydroxymethyl)-3,3'-oxydipropan-1-ol esterified with heptanoic acid, pentanoic acid and 3,5,5-trimethylhexanoic acid	NOEC (Boue, 3 h): 560 mg/l

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit:	Formation de dioxyde de carbone 37 % (28 DY, OECD TG 301 B)
Reaction mass of 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol and 2,2,2',2'-tetrakis(hydroxymethyl)-3,3'-oxydipropan-1-ol esterified with heptanoic acid, pentanoic acid and 3,5,5-trimethylhexanoic acid	Formation de dioxyde de carbone 37 % (28 DY, OECD TG 301 B)

Rapport DBO/DCO

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Aucune donnée disponible

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit:	Log Kow: > 10 40 °C Log Kow: > 10 40 °C
Reaction mass of 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol and 2,2,2',2'-tetrakis(hydroxymethyl)-3,3'-oxydipropan-1-ol esterified with heptanoic acid, pentanoic acid and 3,5,5-trimethylhexanoic acid	Log Kow: > 10 40 °C

12.4 Mobilité:

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres Effets Néfastes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination: Le traitement, le stockage, le transport et l'élimination des déchets doivent s'effectuer conformément aux réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables. Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit.

Emballages Contaminés: L'emballage des conteneurs peut présenter des dangers.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucuns connus.

Les descriptions d'expédition peuvent varier suivant le mode de transport, les quantités, la température du matériau, le format de l'emballage, et/ou l'origine et la destination. Il est de la responsabilité de la société de transport de suivre les lois applicables, les règlements et règles applicables au transport du matériau. Lors du transport, des mesures doivent être prises pour éviter le déplacement de charge ou la chute des matériaux et toutes les lois afférentes doivent être respectées. Revoir les exigences de classification avant d'expédier ces substances à des températures élevées.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:

Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants:

Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:

Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats:

Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:

Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:

Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Statut aux inventaires

Australie (AICS)

Tous les composants sont en conformité avec les exigences de notification en Australie.

Canada (DSL/NDSL)

Toutes les substances contenues dans ce produit sont conformes à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou en sont exemptées.

Chine (IECSC)

Tous les composants de ce produit sont listés dans l'Inventaire des Substances Chimiques Existantes en Chine.

Union Européenne (REACH)

Pour obtenir des renseignements sur la conformité de ce produit au règlement REACH, veuillez envoyer un e-mail à REACH@SDSInquiries.com.

Japon (ENCS)

Tous les composants possèdent un numéro METI et MOL au Japon.

Corée (ECL)

Tous les composants sont en conformité en Corée.

Nouvelle Zélande (NZIoC)

Tous les composants sont en conformité avec les normes de la Nouvelle-Zélande concernant la notification des substances chimiques.

Philippines (PICCS)

Tous les composants sont en conformité avec la réglementation des Philippines sur les substances dangereuses et les déchets dangereux et nucléaires (Control Act de 1990 - R.A. 6969).

Suisse (SWISS)

Tous les composants sont en conformité avec l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement en Suisse.

Taiwan (TCSCA)

Tous les composants de ce produit figurent sur l'inventaire de Taïwan.

États-Unis (TSCA)

Toutes les substances contenues dans ce produit sont inscrites à l'inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (Toxic Substances Control Act – TSCA) ou en sont exemptées.

Les informations utilisées afin de confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations relatives aux produits chimiques indiquées à la section 3.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Principales références de la littérature et sources de données: Données internes de la société et autres ressources disponibles au public.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

AUTRES INFORMATIONS: La ou les révisions sont signalées par une double barre dans la marge et par un encadré gris clair. Le texte qui a été supprimé par rapport à la version antérieure est indiqué dans le tableau récapitulatif intitulé « Historique des révisions ».

Abréviations et acronymes:

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienist (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AICS – Australian Inventory of Chemical Substances (Inventaire australien des substances chimiques)
ETAmél – estimation de la toxicité aiguë du mélange
FBC – facteur de bioconcentration
DMSO – diméthylsulfoxyde
LIS – Liste intérieure des substances
CE50 – concentration efficace entraînant une réponse chez 50 % de la population
ECHA – European Chemical Agency (Agence européenne des produits chimiques)
ECL – Existing Chemical List (Liste des substances chimiques existantes)
ENCS – Existing and New Chemical Substances (substances chimiques existantes et nouvelles)
EPA – Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement)
CIRC – Centre international de recherche sur le cancer
IATA – International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
IECSC – Inventory of Existing Chemical Substances (Inventaire des substances chimiques existantes en Chine)

IMDG – International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
 IP 346 – analyse gravimétrique utilisée pour déterminer le pourcentage pondéral d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'huile, grâce à une technique d'extraction par DMSO
 CL50 – concentration létale requise pour tuer 50 % de la population
 MARPOL – Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
 LES – Liste extérieure des substances
 CSENO – concentration sans effet nocif observé
 DSENO – dose sans effet nocif observé
 CSEO – concentration sans effet observé
 NTP – National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
 NZIoC – New Zealand Inventory of Chemicals (Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande)
 OECD TG – lignes directrices de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) pour les essais
 OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et la sécurité au travail)
 PBT – produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques
 PEL – Permissible Exposure Level (niveau d'exposition admissible)
 PICCS – Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines)
 EPI – équipement de protection individuelle
 RRTP – Registre des rejets et transferts de polluants
 REACH – Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (Réglementation sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques)
 SVHC – Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
 Ochim – Ordonnance suisse sur les produits chimiques
 TCSCA – Toxic Chemical Substance Control Act (Loi relative au contrôle des substances chimiques toxiques)
 VLE – valeur limite d'exposition
 TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi relative au contrôle des substances toxiques)
 MPT – moyenne pondérée dans le temps
 vPvB – very Persistent very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Date de Publication: 08.03.2018

Avis de non-responsabilité: Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.

Informations de révision:

	Deleted	Phrase text	SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
	Deleted	Phrase text	SECTION 2 : Identification des dangers
	Deleted	Phrase text	Ce produit ne répond pas aux exigences de classification de la législation européenne actuelle.

	Deleted	Phrase text	Non répertorié
	Deleted	Phrase text	non applicable
	Deleted	Phrase text	SECTION 3 : Composition/informations sur les composants
	Deleted	Phrase text	Ce produit ne présente pas de dangers connus, définis par les lois et règlements en vigueur.
	Deleted	Phrase text	SECTION 4 : Premiers secours
	Deleted	Advice	Transporter la personne atteinte à l'air frais si l'on observe des troubles. Si la respiration est difficile, admi
	Deleted	Advice	l'oxygène. Si la respiration s'arrête, appliquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires: a
	Deleted	Advice	CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	Deleted	Advice	Toute matière entrant en contact avec les yeux doit être immédiatement rincée à l'eau. Retirer les lentilles de co
	Deleted	Advice	est facile à faire. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	Deleted	Advice	Laver au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. La
	Deleted	Advice	vêtements contaminés avant réutilisation.
	Deleted	Phrase text	SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie
	Deleted	Advice	Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés.
	Deleted	Advice	Pour plus d'informations, voir section 10.
	Deleted	Advice	L'eau peut éclabousser les éléments proches.
	Deleted	Advice	Les récipients peuvent se rompre à la chaleur.
	Deleted	Advice	Une combustion peut produire des émanations irritantes, toxiques et désagréables.
	Deleted	Phrase text	SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
	Deleted	Advice	Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire, voir les informations de la Section Protection
	Deleted	Advice	individuelle. Aérer l'endroit si l'écoulement se produit dans un espace confiné ou autres endroits peu aérés.
	Deleted	Advice	Seul le personnel dûment formé peut être autorisé dans la zone. Attention : les surfaces contaminées peuvent être
	Deleted	Phrase text	SECTION 7 : Manipulation et stockage

	Deleted	Advice	Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement d
	Deleted	Advice	personnelle approprié.
	Deleted	Advice	Maintenir les récipients fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout
	Deleted	Advice	répété ou prolongé avec la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Le produit peu
	Deleted	Advice	une charge statique lors de la manipulation. L'équipement doit être relié à la terre. Mettre à la terre et relier
	Deleted	Advice	équipements pour transférer le produit. Utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements
	Deleted	Advice	Conserver à l'écart des matières incompatibles. Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10. Stock
	Deleted	Advice	des agents oxydants. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas stocker dans des conteneurs ouverts, non étiquetés
	Deleted	Advice	malétiquetés.
	Deleted	Phrase text	SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle
	Deleted	Advice	N'utiliser le produit que dans des endroits ventilés. Prévoir une ventilation suffisante pour ne pas dépasser lesl
	Deleted	Advice	d'exposition en vigueur. Une ventilation mécanique ou une évacuation locale peut être requise.
	Deleted	Material	Néoprène.
	Deleted	Material	Consulter le fabricant de vêtements/gants pour déterminer le type de gants approprié à la situation.
	Deleted	Material	Toujours inspecter les gants avant chaque utilisation et les mettre au rebut si des déchirures, de petits trous ou
	Deleted	Material	d'usure sont visibles.
	Deleted	Material	Recourez à de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter le contact avec la peau. En cas de contact possi
	Deleted	Material	produit, portez des gants de protection contre les agents chimiques.
	Deleted	Advice	Les chemises à manches longues sont recommandées.
	Deleted	Advice	Ne pas porter de bagues, de montres

			ou d'objets similaires qui pourraient retenir le produit.
	Deleted	Advice	Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire convenant à l'utilisation particulière
	Deleted	Advice	produit. Un programme de protection respiratoire conforme à tous les règlements applicables doit être suivi chaque
	Deleted	Advice	conditions du lieu de travail nécessitent le recours à un respirateur. Utiliser un respirateur avec une associatio
	Deleted	Advice	cartouche pour vapeur organique et d'un filtre très efficace si la limite d'exposition recommandée est dépassée.
	Deleted	Advice	Utiliser un appareil respiratoire isolant pour pénétrer dans les espaces confinés et dans les autres endroits faib
	Deleted	Advice	ventilés et pour les zones de décontamination ou de grosses quantités se sont répandues .
	Deleted	Advice	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance e
	Deleted	Advice	manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au re
	Deleted	Advice	chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
	Deleted	Phrase text	SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques
	Deleted	Color	Incolore à jaune
	Deleted	Value	270 °C
	Deleted	Method	Test Cleveland Open Cup
	Deleted	Value	0,977
	Deleted	Remarks	Légèrement soluble
	Deleted	Accuracy	Approximatif
	Deleted	Value	72,3 mm ² /s
	Deleted	Accuracy	Approximatif
	Deleted	Value	9,8 mm ² /s
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Accuracy	Approximatif
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Pour Point Temperature	-39 °C
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Phrase text	SECTION 10 : Stabilité et réactivité
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Remarks	Combustibles forts.
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Phrase text	SECTION 11 : Informations toxicologiques
AUTRES	Deleted	Accuracy	>

INFORMATIONS			
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Value in standard unit mg/kg	2 000 mg/kg
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Method	Méthode des références croisées (« read across »)
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Assessment	Non répertorié
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Remarks	L'ingestion de cette substance risque de provoquer des troubles gastriques.
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Species	Lapin
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Accuracy	>
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Value in standard unit mg/kg	2 000 mg/kg
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Method	Méthode des références croisées (« read across »)
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Assessment	Non répertorié
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Remarks	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Classification	peut provoquer une irritation.
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Method	Méthode des références croisées (« read across »)
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Remarks	Le contact cutané prolongé ou répété, comme au moyen de vêtements humidifiés avec cette matière, peuvent causer un
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Remarks	Les symptômes peuvent comprendre rougeur, œdème, sécheresse et craquellement de la peau.
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Classification	peut provoquer une irritation.
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Method	Méthode des références croisées (« read across »)
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Classification	N'est pas un sensibilisateur cutané.
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Method	Méthode des références croisées (« read across »)
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Remarks	N'est pas un sensibilisateur cutané.
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Phrase text	SECTION 12 : Informations écologiques
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Species	Pimephales promelas
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Accuracy	>
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Value in standard unit mg/l	10 000 mg/l
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Accuracy	>

AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Value in standard unit mg/l	1 000 mg/l
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Species	Algues vertes
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Exposure time	4 DY
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Accuracy	>
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Value in standard unit mg/l	1 000 mg/l
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Value type	CE50
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Exposure time	0,1 DY
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Accuracy	>
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Value in standard unit mg/l	10 000 mg/l
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Biodegradation	35 %
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Method	OECD TG 302 B
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Phrase text	SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Advice on packaging	Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette mêm
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Advice on packaging	avoir vidé le récipient.
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Phrase text	SECTION 14 : Informations relatives au transport
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Phrase text	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Phrase text	SECTION 15 : Informations réglementaires
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Phrase text	Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substa
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Phrase text	dangereuses
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Remarks	Tous les composants sont en conformité avec les exigences de notification des produits chimiques du EnvironmentalP
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Remarks	Canadien.
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Remarks	Tous les composants de ce matériau figurent dans l'Inventaire américain des produits chimiques (TSCA) ou en sont e

AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Phrase text	SECTION 16 : Autres informations
AUTRES INFORMATIONS	Deleted	Phrase text	aucune